

Focus : Recourir aux sociétés unipersonnelles a-t-il encore un sens depuis l'entrée en vigueur du nouveau statut de l'entrepreneur individuel ?

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,28 jour(s) soit 2,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs

Compétences pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Appréhender le statut de l'entrepreneur individuel
- Conseiller au mieux le créateur d'entreprise dans ses choix de structuration
- Exposer les critères clairs entre une société unique et une entreprise individuelle

Contenu :

Introduction

Rappels relatifs au nouveau statut de l'EI (principe de scission des patrimoines professionnel et personnel, possible TUPP, etc.)

Le statut de l'entreprise individuelle, un régime facile d'accès

Le statut d'entrepreneur individuel plus protecteur que celui d'associé unique

- En raison des règles applicable aux sûretés personnelles ;
- En raison du maintien de l'insaisissabilité de plein droit de la résidence principale.

Des régimes fiscaux et sociaux comparables

- La possible option pour l'IS de l'EI ;
- Le traitement fiscal et social des rémunérations

Le statut d'associé unique marié plus cohérent que celui de l'entrepreneur individuel

- Application selon les cas de la distinction entre le titre et la finance ;
- Le sort de l'entreprise ou des titres en cas de divorce

Le statut d'associé unique plus propice que celui de l'entrepreneur individuel lors de la transmission de l'entreprise

- Les faiblesses du TUPP ;
- La facilité de faire entrer un associé ;
- La continuité de la société en cas de décès.

Prérequis :

Bonnes connaissances en droit des affaires

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : intra/inter/commandé

Durée de la formation : 2 heures

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation